

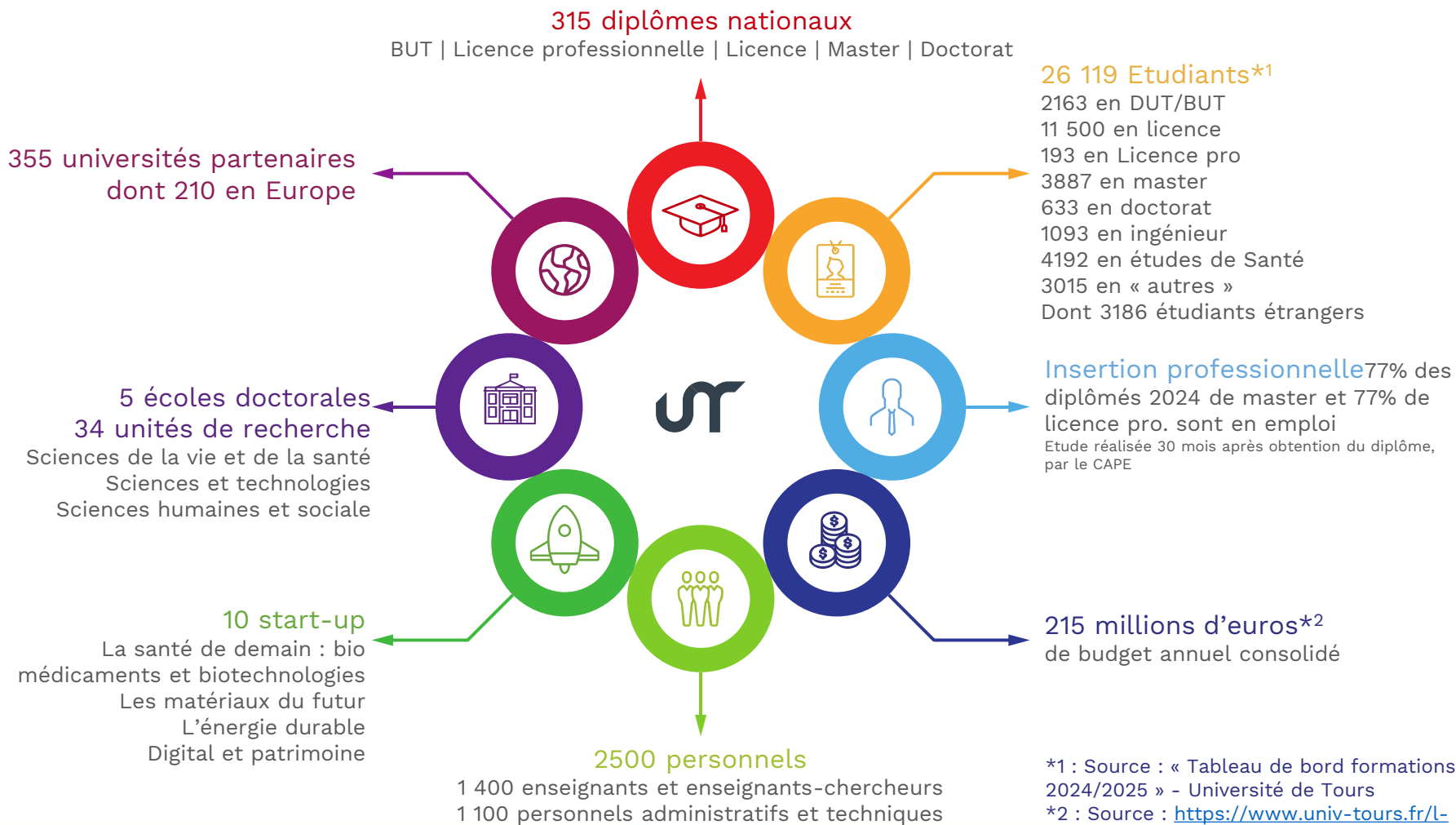


<https://formation-continue.univ-tours.fr/vae@univ-tours.fr>

Réunion d'information sur la VAE et la VAPP



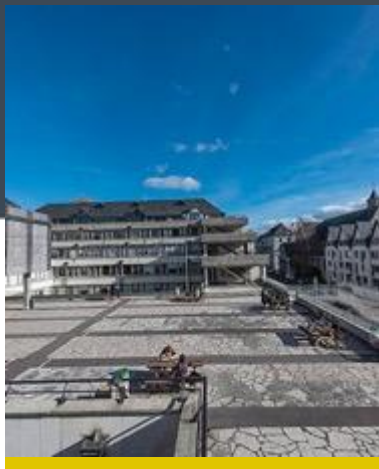
Chiffres clés



Une université pluridisciplinaire*

12 composantes

Arts & sciences
humaines



4 490
étudiants

Droit, économie
& sciences sociales



3 468
étudiants

Lettres
& langues



3 077
étudiants

Sciences
& techniques



3 086
étudiants

*Données 2024/2025 issus du portail SID Formation

Une université pluridisciplinaire

12 composantes

Centre d'Etudes
Supérieures de
la Renaissance



168
étudiants

Médecine



5 601
étudiants

Odontologie
(Ouvverte depuis sept.22)



112
étudiants

Sciences
pharmaceutiques



1 393
étudiants

Une université pluridisciplinaire

12 composantes

IUT de Tours



1 823
étudiants

IUT de Blois



565
étudiants

Polytech Tours



1 205
étudiants

IAE



978
étudiants

Résultats de la session 2025

	2022		2023			2024			2025		
Nombre de candidats accompagnés	43		46			31			14		
Nombre Abandons*	4		4			6			6		
Nombre de candidats auditionnés	1 ^{er} jury	2 ^e jury	1 ^{er} jury	2 ^e jury	Total	1 ^{er} jury	2 ^e jury	Total	1 ^{er} jury	2 ^e jury	Total
	42	NC	41	12	53	27	3	30	19	2	21
Validations Totales	27	NC	25	12	37	18	3	21	12	1	13
Validations Partielles	15	NC	9	0	9	8	0	8	5	0	5
Refus de Validation	4	NC	5	0	5	1	0	1	2	1	3

* Ne s'étant pas présentés au Jury ou n'ayant pas poursuivi l'accompagnement

En fin de session de jury (oct. 25) : **62%** des personnes auditionnées ont obtenu une validation totale

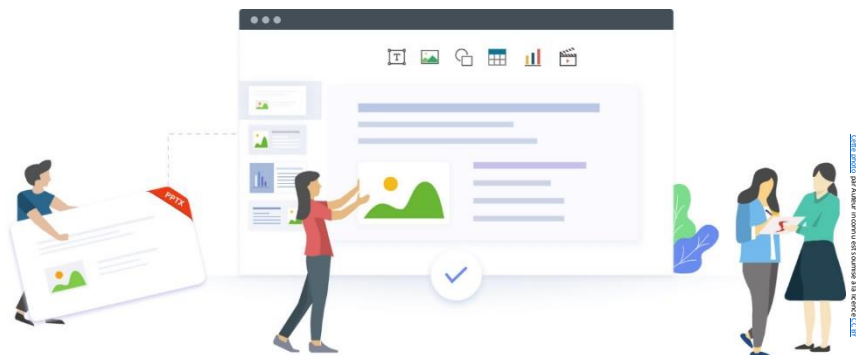
Et 6 candidats ayant eu une VP lors du 1^{er} Jury ont obtenu une VT en 2025 suite à leur parcours complémentaire



Cette photo par Auteur inconnu est soumise à la licence CC BY

Répartition des diplômes sur lesquels étaient positionnés les candidats auditionnés par sites

	IUT Tours	IUT Blois	SCFC	Total
BUT	6	/	/	6
DEUST	/	/	/	0
Licence Pro	1	1	1	3
Master	/	/	9	9
Titres d'ingénieur	/	/	3	3





SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE – Pôle VAE

Coordinatrice de la VAE
Conseillère et accompagnatrice VAE :

Jessica VIEL

Jessica.viel@univ-tours.fr

02 47 36 81 64

Gestionnaire VAE : **Carole SAINTOT**

Notre rôle :

vous informer et vous accompagner dans vos
démarches pédagogiques, administratives et de
financement.

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Loi du 17 janvier 2002



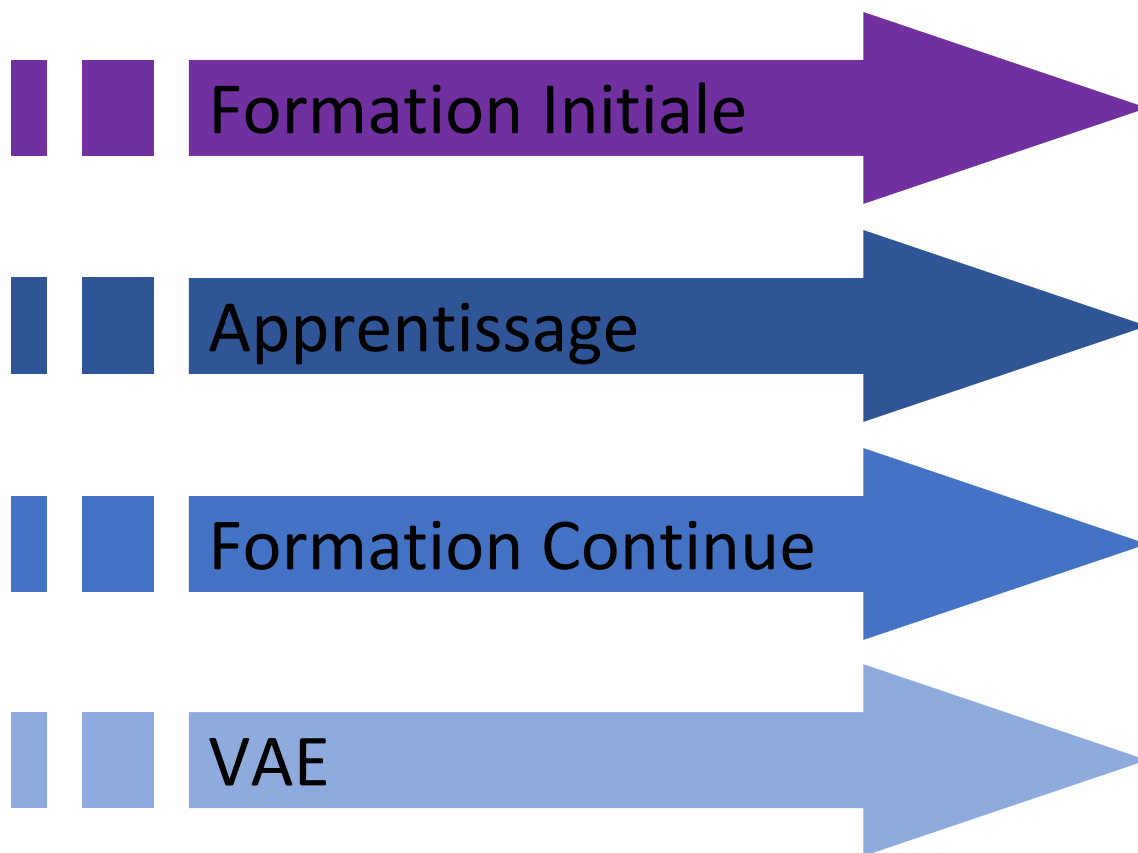
En cours

Loi n°2022-1598 du 21 décembre 2022 portant
mesures d'urgence relatives au fonctionnement
du marché du travail en vue du plein emploi ;
Décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif
à la validation des acquis de l'expérience
Articles L. 6411-1 et suivants du Code du travail

La VAE est un droit individuel.

« La VAE permet à toute personne d'acquérir la totalité ou une partie d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle, ou d'un certificat de qualification répertorié par une branche professionnelle, en faisant valider les acquis de l'expérience professionnelle et/ou bénévole. »

La VAE ouvre une 4ème voie d'accès au diplôme



Pour qui ?

Toute personne est susceptible de faire appel à la VAE, **quels que soient son âge, son niveau d'études, sa situation professionnelle.**

Vous avez droit à la VAE, si vous êtes :

- **Salarié** (CDI, CDD, intérimaire)
- **Non salarié** (Libérale, exploitant agricole, artisan, commerçant)
- **Agent public** (titulaire ou non titulaire)
- **Demandeur d'emploi** (indemnisé ou non) **Bénévole** ayant une expérience associative ou syndicale

Quelles sont les conditions requises ?

Nature de l'expérience : salariée, non salariée ou bénévole

Valeur de l'expérience : justifier en tout ou partie des compétences, connaissances et aptitudes exigées pour l'obtention du diplôme visé

Légalement, il n'existe plus de durée minimale d'expérience requise, toutefois il convient d'être conscient qu'une profession, notamment avec un certain niveau de responsabilité et d'encadrement, ne s'apprend pas en quelques mois...

Pour quelles certifications ?

Le Pôle VAE de la FOCAL (Service commun de formation continue et de l'alternance) assure la mise en œuvre du dispositif VAE pour les diplômes délivrés par l'Université de Tours hors IUT de Tours et Blois.

Toutes les certifications accessibles par la VAE sont inscrites au RNCP (Répertoire National des Certifications professionnelles) :

www.francecompetences.fr



Pour les masters, vous pouvez également vous rendre sur le site :

www.trouvermonmaster.gouv.fr



Comment choisir le bon diplôme ?

EVA 37 peut vous aider :

Phase de « Diagnostic » (maxi 4h)

en fonction de vos besoins

- * Atelier d'informations sur la VAE
- * Entretiens personnalisés pour faire le point sur votre projet et identifier le diplôme le plus pertinent pour vous



Contact :

02 47 25 24 85
espacevae@cma-cvl.fr



VAPP / VAE – Ne pas confondre

VAPP ou VAP = Validation des acquis personnels et professionnels, pédagogiques

VAE = Validation des acquis de l'expérience

VAPP (VAP)



- Pour entrer dans une formation sans être titulaire du diplôme requis

Ex: je souhaite entrer en L3 Sciences de la vie sans être titulaire de la L2 Sciences de la vie en valorisant mon expérience professionnelle, formation initiale (BTS, DUT...)

Plus d'infos [\(cliquez ici\)](#)

- Possibilité de demande de dispense d'unités d'enseignement dans la lettre de motivation
- Gratuit

VAE



- Pour obtenir le diplôme par rédaction d'un livret et entretien devant un jury
Plus d'infos [\(cliquez ici\)](#)
- Payant > Cf. Tarifs

La VAPP : un autre dispositif accessible

La Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP) sert à entrer en formation sans avoir le diplôme requis ou obtenir un allègement de parcours.

La démarche

La VAPP permet d'entreprendre une formation sans avoir le diplôme requis. Elle vise à reconnaître les connaissances acquises lors de différents parcours d'études ou de formations, ainsi que la valeur formative des expériences professionnelles et/ou sociales des individus afin d'intégrer une formation de l'enseignement supérieur. La VAPP peut également vous permettre d'avoir un allègement de parcours en fonction de vos différentes expériences.

Quels acquis?

Toute formation (suivie dans un établissement ou une structure de formation), expérience professionnelle (en situation salariée ou bénévole), autoformation, ou expérience personnelle.

Le dépôt de demande de VAPP



Demande de VAPP sur la plateforme eCandidat entre mai et juillet

Plus d'informations sur la page internet:

[Formation Continue - Pour entrer en formation sans avoir le diplôme requis ou obtenir un allègement de parcours - VAPP](#)

Votre interlocuteur VAPP à l'Université

Service Formation Continue

Madame Valérie Galloy

formation-continue@univ-tours.fr

02 47 36 81 31



Lien Web:

[Formation Continue - Pour entrer en formation sans avoir le diplôme requis ou obtenir un allègement de parcours - VAPP](#)

Attention – Réforme en cours

Les informations à suivre sont susceptibles d'évoluer :

L'intégration de nos certifications sur l'espace **France VAE** est prévue d'ici **janvier 2027**.

Nous vous invitons à une vigilance régulière : lorsque les certifications seront intégrées, le process et le calendrier seront susceptibles d'évoluer.

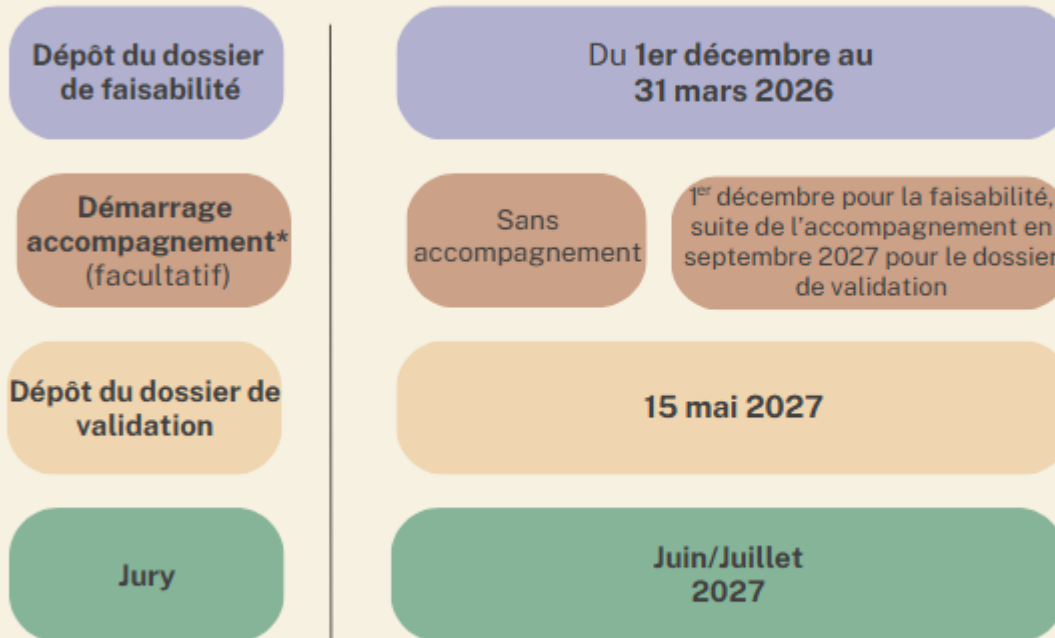


Notre site web est régulièrement mis à jour.

[France VAE | Bienvenue sur le portail de la VAE](#)

Les étapes de la démarche VAE

Calendrier récapitulatif



Dossier de faisabilité

[Formation Continue - VAE 2002 - La procédure étape par étape](#)

=> Cliquez sur le lien PDF présent sur cette page pour télécharger le modèle de dossier de faisabilité

L'accompagnement proposé par l'Université de Tours

- Un atelier collectif (5h) : présentation du dossier
- Un entretien avec un enseignant référent
- Un atelier collectif (4h) : méthodologie d'écriture, compétences
- 4 heures d'entretiens en présentiel ou distanciel avec la conseillère VAE
- Un atelier collectif de préparation à l'audition devant le jury (4h)
- Un suivi post-jury en cas de refus ou de validation partielle



=> Les modalités d'accompagnement sont modulables et adaptables individuellement

Tarifs 2026/2027

Un tarif maximum fixé à **3 590€ incluant les frais de certification**

Devis réalisé sur la base d'un rendez-vous individuel de positionnement

➡ à programmer entre septembre et Mars

Frais de certification : **2 500€**

[Formation Continue - Tarifs de la VAE](#)

Les prises en charge financières

La VAE peut faire l'objet d'une prise en charge par les différents acteurs qui participent aux dépenses de la formation professionnelle continue (livre IX du code du travail) selon votre statut :

- Demandeur d'emploi : abondement au CPF par France Travail + conseil régional
- Salarié et Agent de la fonction publique : Plan de développement des compétences, CPF, Transition pro
- Non salarié (libéral, artisan ...) : CPF / CFP
- Bénévole : budget de l'association



Pour nous contacter :

Pôle VAE Université de Tours

Responsable du Pôle VAE / Conseillère et accompagnatrice :

Jessica VIEL / 02 47 36 81 64

Jessica.viel@univ-tours.fr

Gestionnaire VAE :

Carole Saintot / 02 47 36 63 85

carole.saintot@univ-tours.fr

IUT Tours - Sandrine HADJI/ 02 47 36 75 40

sandrine.hadji@univ-tours.fr

IUT Blois - Marie-Carmen Cerezo-Lemoine / 02 54 55 21 46

marie-carmen.cerezo@univ-tours.fr

Polytech' - Pascal Makris / 02 47 36 14 26

vae.polytech@univ-tours.fr



<https://formation-continue.univ-tours.fr/>

Merci de votre participation !